



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

09 janvier 2024



----- DORDOGNE (24)----- EN DORDOGNE, COMME DANS 10 DÉPARTEMENTS DE NOUVELLE-AQUITAINE*, L'EPFNA ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS ACTIONS POUR REVITALISER LES COEURS DE BOURG

Pour accélérer la redynamisation de leurs centre-bourg, les communes de Montpon-Ménéstérol ou encore Val de Louyre et Caudeau ont fait appel à l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine pour l'acquisition du foncier nécessaire à leurs projets de revitalisation.

À Montpon-Ménéstérol

L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine a contribué au projet de renouvellement urbain de l'îlot de l'Ormière, un projet pilote du processus de revitalisation du centre-bourg.

Situé entre la mairie et la place centrale, aux bords de l'Isle, ce projet contribuera au changement d'image, en renouvelant l'offre de logements en cœur de bourg, autour d'une trame d'espaces publics recomposée et animée en rez-de-chaussée par l'intégration de cellules commerciales.

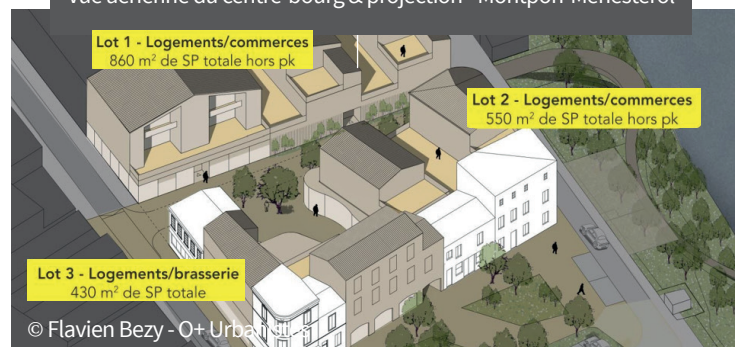
Focus sur l'action de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

L'EPFNA a mené de longues négociations qui ont permis de débloquer le projet et d'acquérir 3 parcelles, qui seront partiellement démolies, et partiellement réhabilitées par la mairie pour construire de nouveaux logements.

L'EPFNA a consenti une minoration foncière pour contribuer à l'équilibre financier de l'opération. L'Établissement a contribué sur ses fonds propres au financement des travaux de démolition et de dépollution des bâtiments via une minoration foncière d'un montant de 100 000 € et cède ainsi une emprise prête à bâtir à l'opérateur.



Vue aérienne du centre-bourg & projection - Montpon-Ménéstérol



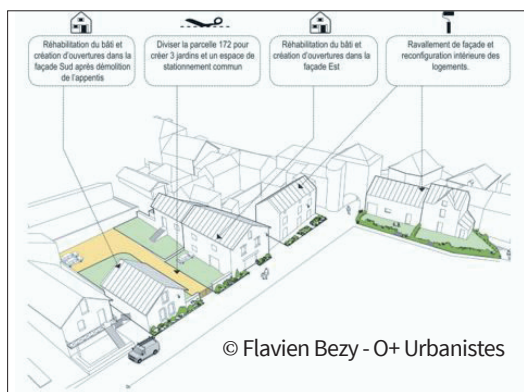
© Flavien Bezy - O+Urban

À Val de Louyre et Caudeau

L'EPFNA a finalisé une 1^{ère} cession à la collectivité, qui a mené les travaux de rénovation et d'aménagement d'une galerie d'art qui a ouvert ses portes à l'été 2023, et d'un logement.



Travaux de rénovation



Une convention pour la revitalisation du centre-bourg de Saint-Alvère a été passée entre l'EPFNA et la commune de Val de Louyre et Caudeau l'été dernier. Cette convention a pour objet l'acquisition par l'EPFNA des terrains situés au sein du périmètre d'intervention.

L'accompagnement du projet de valorisation urbaine des hauts du château de Saint-Alvère se poursuit à travers une seconde phase d'acquisition en cœur de bourg.

Il s'agit de l'acquisition d'un immeuble vacant au cœur du bourg de Sainte-Alvère dont le rez-de-chaussé commerçant pourrait accueillir l'agrandissement de l'épicerie communale en pleine essor, et l'étage serait transformé en logement.



De tels projets n'auraient pas pu aboutir sans l'aide de l'EPFNA, qui en assure le portage et la co-maîtrise d'ouvrage. Ces opérations menées en Dordogne sont un exemple du savoir-faire déployé par l'EPFNA dans 10 départements de Nouvelle-Aquitaine.

À propos de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)



L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) est un établissement public industriel et commercial créé par l'Etat, régi par le décret n° 2008-645 en date du 30 juin 2008, modifié par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017.

La fonction principale de l'EPFNA est de mobiliser le foncier au profit de collectivités locales ou toute autre personne publique dans le but de faciliter, accélérer, voire débloquer la mise en œuvre de leurs projets urbains ou immobiliers, selon les orientations des politiques nationales et les besoins spécifiques de leur territoire : production de logement (en particulier de logement social), lutte contre l'étalement urbain, redynamisation des centralités, maintien, accueil et relocalisation d'activités économiques...

Acteur opérationnel, l'EPFNA anticipe, négocie, acquière et porte le foncier pour le compte de collectivités locales dans le cadre de conventions d'intervention foncière. Il procède aux travaux de remise en état, démolition, dépollution, nécessaires avant de céder le foncier ainsi requalifié ou recyclé aux porteurs de projets afin qu'ils puissent y implanter les fonctions et usages définis avec les collectivités territoriales. Plus largement, l'EPFNA accompagne ces dernières tout au long des processus – toujours différents, souvent complexes – de la maîtrise foncière, de la construction et de l'aménagement en leur proposant un appui en ingénierie.

L'EPFNA est compétent sur 10 départements de Nouvelle-Aquitaine : la Charente, la Charente-Maritime, la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, les Deux-Sèvres, la Gironde, la Haute-Vienne, la Vienne et le Lot-et-Garonne (hormis les communes de l'agglomération d'Agen).

Contacts presse :

Audrey Simonneau, chargée de communication
audrey.simonneau@epfna.fr – 05 49 62 63 75

Sylvain Brillet, directeur général de l'EPFNA
sylvain.brillet@epfna.fr – 05 49 62 67 52

Léa Salvi, chargée d'opérations
lea.salvi@epfna.fr – 05 49 62 28 00